



**Katrin JADIN**  
*Députée fédérale*  
*Echevine d'Eupen*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'utilisation de néonicotinoïdes par les cultivateurs de betteraves approuvée une toute dernière fois !

- Bruxelles, le 7 février 2020 -

Décriés pour leur nocivité à l'égard de la biodiversité et de l'environnement, l'utilisation des pesticides néonicotinoïdes a été interdite par la Commission européenne. Cependant, pour l'année 2020, le SPF Santé publique a toutefois accordé une nouvelle fois une autorisation d'urgence de 120 jours au secteur de betteravier - moyennant une série de garanties pour les abeilles. Curieuse de savoir pour quelles raisons cette autorisation a été octroyée, la Députée fédérale Katrin JADIN (MR) a interrogé le ministre de l'Agriculture, Monsieur Denis DUCARME (MR), à ce sujet.

Le ministre n'a pas hésité à rappeler qu'aussi bien le secteur des cultivateurs de betterave que la sauvegarde des insectes pollinisateurs lui est important. En Belgique, environ 8400 personnes sont occupées par le secteur betteravier. Par le passé, DUCARME s'était prononcé en faveur d'une interdiction des néonicotinoïdes sur une période de 3 ans pour le secteur en question.

D'ailleurs, il faut souligner que la Belgique est très préoccupée par la problématique des pollinisateurs et insectes utiles, notamment les abeilles. Ainsi, l'évaluation des pesticides va déjà plus loin que les exigences européennes actuelles en ce qui concerne le risque pour les abeilles. Le ministre réfère par exemple au « *Plan Abeilles* » que le gouvernement fédéral avait arrêté en 2017.

« *J'ai connaissance d'au moins une solution alternative plus respectueuse pour notre environnement. Celle-ci serait cependant trop onéreuse pour le secteur. Il est toutefois primordial que d'autres sérieuses alternatives puissent être trouvées, tenant compte des intérêts des cultivateurs et favorable à la biodiversité. Malheureusement, toute une série de cultures doit absolument être protéger contre les pucerons omniprésents en Belgique, d'où la dérogation d'urgence accordée par le SPF !* », lance la Députée Katrin JADIN.

Finalement, le ministre compétent en la matière a souligné que cette dérogation octroyée pour la saison 2020 sera vraisemblablement la dernière et le secteur en est bien conscient – un recours contre cette nouvelle autorisation avait été rejeté par le Conseil de l'État. Cependant, la recherche scientifique en vue de faire émerger ces alternatives relève de la compétence des régions, qu'il encourage à continuer activement à trouver d'autres techniques pour lutter contre les pucerons.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS  
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : [kattrin@jadin.be](mailto:kattrin@jadin.be)